

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Etude du préavis N° 01/2018

Demande de crédit de CHF 51'000.-- TTC, pour la réhabilitation de la conduite de refoulement « Caroline, N°54 » de la station de pompage du Petit-Bois sur la Commune de Morges.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La Commission composée de : MM. Dorta Reto, Tolochenaz
Zbinden Gérard, Yens
Piguet Edmond, Vufflens-le-Château
Jaton Maurice, Morges
Troger Alain, Morges, Président-rapporteur

s'est réunie le mardi 13 février 2018 à 19 heures dans les locaux de l'ERM pour examiner le préavis cité en titre.

MM. Salvatore Guarna, membre du Comité de direction, Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir, présenter le préavis, répondre à nos nombreuses questions de façon satisfaisante et nous les en remercions.

Constat et technique

La Commune de Morges a décidé de construire une nouvelle capitainerie (maison du garde-port) au port du Petit-Bois. Une partie de la conduite de refoulement « Caroline, N°54 » de la station de pompage du Petit-Bois se situe sous le nouveau bâtiment projeté.

La conduite de refoulement existante « Caroline, N°54 » a été construite en 1977 en fonte grise DN 100 et a une longueur de 95 mètres. Lors de la réhabilitation de la station de pompage du Petit-Bois en 2012, l'ERM avait constaté que la conduite était corrodée et qu'il était nécessaire de projeter sa réhabilitation. Cette conduite se situe sous des arbres qui doivent être impérativement conservés.

La nouvelle conduite sera en PE 125 mm et posée en fouille traditionnelle sur environ 25 mètres puis en cracking sur environ 70 mètres. La méthode du cracking permet le renouvellement de la conduite sans tranchée. Elle consiste à tracter une machine qui cisaille la conduite existante et tire la nouvelle conduite en PE, ce qui permet de maintenir les arbres en place.

Coût des travaux et financement

Le coût estimé des travaux, basé sur le devis d'une entreprise spécialisée rentré en octobre 2017, revient à CHF 51'000.-- TTC.

Subvention cantonale

Aucun subventionnement cantonal n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15% de l'ERM par un prélèvement sur le « Fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée, soit un montant de CHF 7'650.--.

Répartition entre les Communes

Selon l'annexe II des statuts de l'ERM, réglant le cas des frais d'entretien lourd, le montant doit être réparti à parts égales entre les Communes intéressées à l'ouvrage, soit Tolochenaz et Morges.

La part de chacune des Communes s'élève donc à : CHF 21'675. -- TTC

Amortissement

Les Communes de Tolochenaz et de Morges ont décidé de régler chacune le montant de CHF 21'675.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2019.

Remarques

Les travaux nous sont apparus comme nécessaires et opportuns.

La solution choisie du craking est quatre fois moins chère qu'une tranchée à ciel ouvert, elle préserve le tracé actuel et est apparue comme la solution idoine par votre commission.

Préavis de la Commission

Après discussion, la Commission a approuvé la demande du Comité de direction et, à l'unanimité, est favorable à l'octroi du crédit demandé.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 01/2018 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CH 51'000.-- TTC**, pour la réhabilitation de la conduite de refoulement « Caroline, N°54 » de la station de pompage du Petit-Bois sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le Président-rapporteur

Morges, le 14 février 2018

Alain Troger